

# REGLEMENT

## CONCOURS DE NOUVELLES

**Article 1 :** La Communauté de Communes Terre de Camargue, au travers du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, organise un « concours de nouvelles ».

**Article 2 :** Ce concours est gratuit.

**Article 3 :** Le thème de cette année est :

« J'ai 10 ans »

Tous les genres de la fiction seront acceptés (policier, sentimental, fantastique, terroir, aventure...)

**Article 4 :** Les textes seront obligatoirement inédits, écrits en français, n'excédant pas **6 pages**.

Ils seront présentés dactylographiés de la manière suivante :

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman
- Grandeur de caractère : Corps 12.
- Interlignes simples
- Marges normales

**Chaque nouvelle devra porter un titre.**

**Article 5 :** Afin de préserver l'anonymat les textes ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.

**Il ne sera accepté qu'une seule nouvelle par participant(e).**

**Article 6 :** Les participant(e)s **devront envoyer leur texte (sous format WORD) avant le 31 mars 2019** accompagné du bon de participation dûment rempli (nom, prénom, adresse, téléphone, mail ainsi que la catégorie et le titre de leur texte) à l'adresse mail suivante :

[b.coste@terredecamargue.fr](mailto:b.coste@terredecamargue.fr)

**Article 7 :** Les nouvelles ne respectant pas l'ensemble des règles seront exclues du concours.

**Article 8 :** Les lauréat(e)s des années précédentes ne pourront concourir l'année suivant l'obtention de leur prix. Ils seront de plein droit membres du jury pour l'année en cours.

**Article 9 :** Le jury composé de professionnels de l'écriture (à l'exception des organisateurs) et des lauréats de l'année précédente, désignera, en toute indépendance le(s) lauréat(es).

Les décisions seront sans appel. L'ensemble des participants s'engage à accepter les résultats et ne formuler aucune réclamation écrite ou orale, de quelque nature que ce soit.

**Article 10** : La remise des prix est programmée le **vendredi 24 mai 2019**, sur une des communes du territoire.  
Une invitation sera envoyée ou remise.

**Article 11** : Les textes ne seront pas rendus. Les candidats - et pour les mineurs, leur(s) parent(s) ou tuteur - en participant à ce concours, autorisent, de fait, la Communauté de communes Terre de Camargue à reproduire leur œuvre sur ses supports de communication, et ce, jusqu'au 31 décembre 2029.

**Article 12** : La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Article 13** : Pour tout renseignement, s'adresser au :

04.66.73.93.14

[reseau.biblio@terredecamargue.fr](mailto:reseau.biblio@terredecamargue.fr)

04.66.53.04.63

Bibliothèque intercommunale / Le Grau du Roi  
[mediatheque.legrauduroi@terredecamargue.fr](mailto:mediatheque.legrauduroi@terredecamargue.fr)

04.66.53.90.51

Bibliothèque intercommunale / Saint-Laurent d'Aigouze  
[mediatheque.saintlaurentdaigouze@terredecamargue.fr](mailto:mediatheque.saintlaurentdaigouze@terredecamargue.fr)

04.66.53.68.16

Bibliothèque intercommunale / Aigues-Mortes  
[mediatheque.aiguesmortes@terredecamargue.fr](mailto:mediatheque.aiguesmortes@terredecamargue.fr)

**Communauté de Communes Terre de Camargue**  
[www.terredecamargue.fr](http://www.terredecamargue.fr)

**Portail de lecture publique**  
[www.terredecamargue-culture.com](http://www.terredecamargue-culture.com)